



ACCORD-CADRE 2019-2021

DES NÉGOCIATIONS LABORIEUSES...

Après un cycle d'échanges (7 réunions) et 2 séances laborieuses de négociations entre la DRH et les organisations syndicales, les négociations du prochain accord-cadre sont actuellement au point mort.

En effet à ce stade, les propositions faites par la DRH sont nettement insuffisantes et parfois même en régression.

Lors de la séance du 3 juillet 2018, toutes les organisations syndicales ont décidé de suspendre la négociation, afin que la DRH retravaille ses propositions. Elles exigent ensemble une reprise non-stop des négociations début septembre pour parvenir à un accord équilibré et novateur avant la fin du mois de septembre 2018 !

Les organisations syndicales proposent une méthode de négociation et portent un certain nombre de demandes communes. La DRH doit en tenir compte !

L'avis de l'UNSA sur le projet à ce jour



Les points forts :

- L'amélioration de l'Indemnité compensatrice de PVO.
- L'engagement d'étendre la PVO à tous les personnels.
- L'amélioration du taux de recrutement des apprentis à 30%.
- Le retour à des mesures d'avancement pour les fonctionnaires et salariés au-dessus de 55 ans.
- La suppression du seuil des 1100 points pour les augmentations individuelles des Directeurs d'étude.
- Le développement de l'intérim interne et l'ouverture des postes aux cadres sur les différents sites de l'EP.



Les points faibles :

- Le manque de visibilité sur l'emploi (effectif pivot et recrutement pour les 3 prochaines années).
- Le manque d'amélioration des indemnités de mobilité géographique.
- Un nombre insuffisant de postes pour les promotions des fonctionnaires.
- Un plan de pérennisation des CDP incomplet et vague.
- Une proposition trop faible d'harmonisation de la médaille du travail entre les fonctionnaires et les salariés.
- L'absence d'amélioration du dispositif d'aide à la création d'entreprise.



Les régressions :

- La reconduction de la MATT sur 2 ans au lieu de 3 actuellement.
- L'avancement minimum ramené à 20 points au lieu de 30 points pour les salariés sur la durée de l'accord.



Les manques :

- L'absence de mesures concrètes d'un plan de départ volontaire concernant l'ensemble des personnels publics et privés et d'un plan de recrutement en contrepartie (1 départ = 1 arrivée).
- La non volonté de mettre en place un dispositif complémentaire de protection sociale à la Mutuelle et l'IPSEC pour les fonctionnaires et salariés de l'Établissement public
- Des mesures complémentaires et « spécifiques CDC » du CPF pour les personnels publics et privés.

Par ailleurs, aucune mesure de rattrapage pour l'année 2018 ne figure en annexe du projet tant pour les salariés que les fonctionnaires.

L'UNSA dénonce vivement la méthode de négociation utilisée par la DRH qui ne permet pas d'avancer rapidement vers la conclusion d'un accord. Notre organisation a pourtant fait depuis plusieurs mois des propositions concrètes sur les différents thèmes.

La nouvelle Direction générale de la CDC réorganise à tout va... Elle doit se donner les moyens d'accompagner socialement tous les personnels, jeunes comme seniors.

Nous attendons donc une inflexion forte des propositions de la RH et une harmonisation des droits des personnels publics et privés.

Ensemble, faisons progresser nos droits !

*L'UNSA, le Syndicalisme
en positif !*